



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Alsace-Moselle



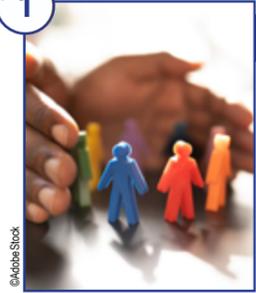
© AdobeStock

**13 repères prévention
en plasturgie**
**Mettez toutes les chances
de votre côté !**

13 REPÈRES PRÉVENTION – INDUSTRIE DE LA PLASTURGIE

ORGANISER LA PRÉVENTION

1 RH : mettre l'Homme au cœur de la prévention



- Limiter les horaires atypiques.
- Etablir une procédure d'accueil des nouveaux salariés et des intérimaires et fournir les EPI.
- Former vos salariés (SST, CACES, risque chimique, PRAP, au poste..).
- Désigner une personne en charge de la S&ST*.
- Disposer de vestiaires, sanitaires et espaces de restauration et de pause en bon état, propres et en nombre suffisant.

2 Maîtriser les risques professionnels



- Evaluer vos risques professionnels (Doc Unique).
- Analyser les accidents du travail et maladies professionnelles.
- Etablir et mettre en œuvre un plan d'action pour les maîtriser.
- Mettre en place des actions correctives.

3 Suivre les équipements de travail



- Procéder aux vérifications périodiques réglementaires (moyens de levage, machines, incendie, installations électriques, ventilation, exposition aux produits chimiques...).
- Mettre en œuvre les actions correctives.

4 Intégrer la S&ST dès la conception



- Intégrer la sécurité et l'ergonomie dans vos projets de développement (locaux, procédés, nouvelles machines,...).
- Intégrer la S&ST* aux modifications des postes de travail dans le cadre de l'amélioration continue.
- Associer les salariés / IRP aux travaux d'intégration.

5 Encadrer l'intervention des entreprises extérieures



- Réaliser les visites préalables et rédiger des plans de prévention.
- Sécuriser les opérations de chargement/déchargement avec le protocole de sécurité.

*Santé et sécurité au travail
** cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction

PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

6 Risques liés à la circulation/logistique



- Identifier les flux (PL,VL, Engins, Piétons), les zones de croisement, les zones de stock tampon. Formaliser un plan de circulation (intérieur et extérieur) pour séparer les flux.
- Vérifier l'état des sols, des racks de stockage, des quais de chargement/déchargement, le stockage des produits chimiques et des déchets. Compléter ou réparer au besoin.

7 Risques mécaniques liés aux machines



- Vérifier la conformité des machines neuves à la réception.
- Etablir un état des lieux des dispositifs de protection par rapport aux risques (en particulier au niveau des jonctions entre machines, points rentrants, zones robotisées).
- Compléter les dispositifs de protection.
- Prévoir un mode maintenance/réglage.

8 Risques liés à la manutention, aux gestes répétitifs et à l'organisation du travail



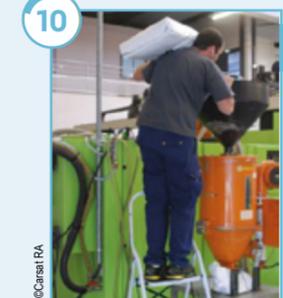
- Analyser les situations de travail (outils, matières, environnement, organisation, formation), en particulier à l'approvisionnement des postes et au conditionnement. Identifier les facteurs de risques et les déterminants (étude ergonomique, démarche méthode, groupe de travail..) pour définir les mesures de prévention adaptées.
- Supprimer les efforts de manutention ou mettre en place des aides à la manutention (lève sac pneumatique, alimentation des machines en matières premières, tire-palette électrique..)
- Favoriser le travail à la bonne hauteur (mise à hauteur, filmage automatique, convoyeurs..).
- Eviter les gestes répétitifs, les contraintes organisationnelles et conserver les latitudes de régulation pour les opérateurs.

9 Risques liés aux agents chimiques



- Evaluer le Risque chimique (utiliser Seirich).
- Substituer les produits dangereux dont les CMR**.
- Mettre en place des dispositifs de captage à la source des polluants : local de préparation des produits et zone de purge des machines...
- Contrôler les installations de ventilation et les niveaux d'expositions professionnelles.

10 Risques de chutes de hauteur et de plain pied



- Identifier les zones à risques de chute de hauteur (accès en hauteur sur machine, mezzanine de stockage) et de plain pied.
- Dégager les circulations et maintenir les sols en bon état.
- Supprimer les accès en hauteur (dispositif de transfert au sol pour le chargement machine), et le travail sur échelle.
- Prévoir des protections collectives intégrées aux équipements de travail (passerelle, garde-corps) et des moyens d'accès temporaires adaptés (PIRL, nacelle).
- Mettre en place des barrières écluses pour le transfert au niveau des mezzanines de stockage.

11 Risques liés aux activités de maintenance



- Aménager l'atelier maintenance afin qu'il soit rangé, pourvu de captage des polluants, muni de machines conformes et d'aides à la manutention.
- Analyser les risques : avant, pendant, après l'intervention et formaliser les points essentiels (analyse préalable, check list, retours d'expérience, consignation...). Stopper l'intervention en cas d'imprévu et réanalyser les risques.

12 Risques liés à l'environnement de travail



- Exposition au bruit : privilégier des machines les moins bruyantes, encoffrer les sources de bruit, positionner les équipements bruyants hors atelier (ex: broyeur, ventilation). Traiter acoustiquement le local pour éviter les réverbérations, fournir des bouchons moulés, informer les salariés.
- Chaleur : isoler les sources de chaleur, mettre en place un traitement d'air, éviter le contact avec les pièces chaudes.
- Eclairage : privilégier l'éclairage naturel, prévoir des niveaux d'éclairement suffisants en fonction des tâches en se référant aux normes (circulation, travail manuel, contraste des couleurs,..).

13 Risques incendie / ATEX



- Identifier les zones ATEX : évaluer les risques. Adapter les matériels et la ventilation en fonction des risques.
- Entretenir les installations électriques et les machines.
- Stocker les produits chimiques sur rétention dans des espaces ventilés. Ventiler les zones de charge des engins.
- Formaliser les procédures d'urgence, former les salariés.

ACTION RÉGIONALE CARSAT ALSACE-MOSELLE 2024/2027

Prévention des risques professionnels dans la Plasturgie

MISSIONS DE LA CARSAT

Prévenir les risques professionnels, assurer la santé et la sécurité au travail. La Carsat est l'organisme de référence en matière de prévention des risques professionnels. Elle a pour mission de coordonner et développer la prévention des risques d'Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP).

ORIGINE DE L'ACTION : UNE FORTE SINISTRALITÉ

Objectif de réduction des accidents du travail et les maladies professionnelles :

455.000 journées perdues par an.

55 % des accidents liés aux manutentions manuelles.

15 % des accidents liés à l'outillage.

Cette action est à l'initiative des partenaires sociaux.

DÉROULÉ DE L'ACTION

Etat des lieux partagé avec les entreprises et la profession et identification des bonnes pratiques.

Engagement des entreprises sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action (domaines technique, humain et organisationnel) concernant leur(s) risque(s) prioritaire(s).

Travail de partenariat avec vos organisations professionnelles, les centres de formation et vos services de prévention et de santé au travail.

POUR VOUS AIDER, LA CARSAT

- Propose des outils tels que l'outil d'évaluation des risques professionnels OIRA "industrie Plastique et caoutchouc".
- Conseille sur les solutions techniques et les bonnes pratiques de votre profession.
- Aide à financer des équipements pour réduire les risques.

Sources documentaires :

ED6146 - "Atelier de plasturgie" - Guide pratique de ventilation de l'INRS

ED6489 - " Limiter le recours aux manutentions manuelles des matières plastiques" - Fiche Solutions de Prévention INRS

SP 1200 - "Monteurs-régleurs en injection plastique – Quels risques ? Quelles pistes de prévention" - Carsat-Rhône-Alpes

OIRA - Outil d'évaluation des risques en plasturgie

SEIRICH - Outil d'évaluation du risque chimique

Consulter notre page internet dédiée à la plasturgie sur le site de la Carsat Alsace-Moselle :

carsat-alsacemoselle.fr / rubrique entreprises / plasturgie

Vous avez besoin d'aide ? N'hésitez pas à contacter la Carsat Alsace-Moselle

prevention.contact.entreprises67@carsat-am.fr

prevention.contact.entreprises68@carsat-am.fr

prevention.contact.entreprises57@carsat-am.fr



LE TRI
FACILE

TRAITÉ
PAR LE TRI